



CIRCULAIRE n° 2016-08 DU 27 JANVIER 2016

Direction des Affaires Juridiques

INSY007-TPE

Titre

Annexes VIII et X à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage

Objet

La présente circulaire transmet les textes des annexes VIII et X agréés par arrêté du 25 juin 2014 publié au Journal Officiel du 26 juin 2014.

Elle présente les règles à mettre en œuvre pour les admissions ou réadmissions prononcées au titre des annexes VIII et X de la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage.

Elle tient compte des avenants relatifs aux annexes VIII et X intervenus depuis le 1^{er} juillet 2014.

Elle annule et remplace la circulaire n° 2012-14 du 25 mai 2012.

Document émis pour action après validation par signature de la Direction générale de l'Unédic

Fiche 1

Exposé des règles d'indemnisation

1. CHAMP D'APPLICATION

1.1. CHAMP D'APPLICATION DE L'ANNEXE VIII

L'annexe VIII au règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage est applicable aux personnes qui occupent une des fonctions limitativement énumérées, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, pour le compte d'employeurs appartenant à des secteurs d'activité limitativement définis¹.

1.1.1. Employeurs concernés

L'annexe VIII au règlement général annexé à la convention du 14 mai 2014 relative à l'indemnisation du chômage s'applique aux employeurs relevant des articles L. 5422-13 ou L. 5424-1 à L. 5424-3 du code du travail, exerçant leur activité dans les secteurs de l'édition d'enregistrement sonore, de la production cinématographique et audiovisuelle, de la diffusion de programmes de télévision ou de la radio, ainsi que de la production de spectacles vivants ou de la réalisation de prestations techniques pour la création de spectacles vivants dans les domaines d'activité définis ci-après et répertoriés par un code de la Nomenclature d'activités française (NAF).

1.1.1.1. L'édition phonographique

Il s'agit de l'édition de disques, de disques compacts et de bandes contenant de la musique ou d'autres enregistrements sonores.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

- 59.20 Z. - Enregistrement sonore et édition musicale - sauf édition musicale, studios d'enregistrement et studios de radio.

1.1.1.2. La production cinématographique

Sont visées, la production et la réalisation de films d'auteurs, de longs et courts métrages destinés à la projection dans les salles.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 B.- Production de films institutionnels et publicitaires (*Circ. Unédic n° 2015-18 du 14.09.2015*) ;
- 59.11 C. - Production de films pour le cinéma, sauf studios et animation.

¹ Les listes des fonctions et des secteurs d'activité éligibles font l'objet de modifications, en fonction du résultat des négociations engagées dans les professions

1.1.1.3. La production audiovisuelle

Cela comprend la production et la réalisation de programmes ou d'œuvres consistant en des séquences animées d'images sonorisées ou non.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 A. - Production de films et de programmes pour la télévision, sauf animation ;
- 59.11 B. - Production de films institutionnels et publicitaires, sauf animation.

1.1.1.4. Les prestations techniques au service de la création et de l'évènement

Sont à considérer à ce titre, toutes les activités connexes à la production de films telles que prise de son, effets spéciaux, développement, montage, coloriage, doublage, etc., exercées pour le compte de tiers, que ce soit pour le cinéma ou pour la télévision, sauf les activités d'exploitation de studio d'enregistrement et de mise à disposition de matériel technique.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

- 59.11 C. - Production de films pour le cinéma (uniquement studios de cinéma) et détention de la certification sociale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement du secteur de l'audiovisuel ;
- 59.12 Z. - Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision - sauf studios d'animation et détention de la certification sociale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement du secteur de l'audiovisuel ;
- 59-20 Z. - Enregistrement sonore et édition musicale (uniquement studios d'enregistrement sonore) et détention de la certification sociale des entreprises techniques au service de la création et de l'évènement du secteur de l'audiovisuel (*Circ. Unédic n° 2015-15 du 27.07.2015*) ;
- 90.02 Z. - Activités de soutien au spectacle vivant et détention du label « prestataire de services du spectacle vivant ».

1.1.1.5. La radiodiffusion

Il s'agit de la production de programmes de radio combinée ou non avec des activités de diffusion.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par le code NAF suivant :

- 59.20 Z. - Enregistrement sonore (uniquement studios de radio) ;
- 60.10 Z. - Radiodiffusion – sauf activités de banque de données.

1.1.1.6. La télédiffusion

Est à prendre en compte toute activité ayant pour objet la diffusion de programmes de télévision de tous types.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 60.20 A. - Edition de chaînes généralistes – sauf activités de banque de données ;
- 60.20 B. - Edition de chaînes thématiques – sauf activités de banque de données.

1.1.1.7. Le spectacle vivant privé et le spectacle vivant subventionné

Par spectacle vivant, il faut entendre : la création ou la production directe d'une activité de spectacle face à un auditoire.

L'activité de l'employeur doit être répertoriée dans l'une des trois catégories suivantes :

- 1^{ère} catégorie : les employeurs titulaires de la licence de spectacle et dont l'activité principale est répertoriée par le code NAF suivant : 90.01 Z. - Arts du spectacle vivant ;
- 2^e catégorie : les employeurs titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacle n'ayant pas le code NAF de la 1^{ère} catégorie visée ci-dessus, et affiliés à la Caisse des congés du spectacle ;
- 3^e catégorie : les employeurs ayant organisé des spectacles occasionnels tels que définis par l'article 10 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 et la loi n° 99-198 du 18 mars 1999 relatives aux spectacles qui ont fait l'objet d'une déclaration préalable à la préfecture.

1.1.1.8. La production de Films d'animation

L'activité de l'employeur doit être répertoriée par les codes NAF suivants :

- 59.11 A. - Production de films et de programmes pour la télévision (uniquement animation) ;
- 59.11 B. - Production de films institutionnels et publicitaires (uniquement animation) ;
- 59.11 C. - Production de films pour le cinéma (uniquement animation) ;
- 59.12 Z. – Postproduction de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision (uniquement studios d'animation).

1.1.2. Salariés intermittents

Les salariés intermittents de l'annexe VIII sont les ouvriers et techniciens engagés par des employeurs relevant du champ de l'annexe (*point 1.1.1.*), pour exercer, au titre d'un contrat de travail à durée déterminée, l'une des fonctions limitativement énumérées dans la liste jointe à l'annexe par secteur d'activité. Cette liste fera l'objet, par avenant, des adaptations nécessaires au vu des résultats des négociations engagées dans les professions relevant de la présente annexe (*annexe VIII, art. 1 § 4*). Les fonctions sont listées au genre masculin mais elles peuvent être déclinées au genre féminin.

On en distingue neuf types.

1. La production audiovisuelle

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- | | |
|---|---|
| 1. 1er assistant décorateur | 37. Assistant son adjoint |
| 2. 1er assistant décorateur spécialisé | 38. Assistante scripte adjointe |
| 3. 1er assistant OPV | 39. Blocker / rigger |
| 4. 1er assistant OPV spécialisé | 40. Bruiteur |
| 5. 1er assistant réalisateur | 41. Cadreur |
| 6. 1er assistant réalisateur spécialisé | 42. Cadreur spécialisé / OPV spécialisé |
| 7. 1er assistant son | 43. Chargé d'enquête / recherche |
| 8. 2e assistant décorateur | 44. Chargé de postproduction |
| 9. 2e assistant décorateur spécialisé | 45. Chargé de production |
| 10. 2e assistant OPV | 46. Chargé de sélection |
| 11. 2e assistant OPV spécialisé | 47. Chauffeur |
| 12. 2e assistant réalisateur | 48. Chauffeur de salle |
| 13. 2e assistant réalisateur spécialisé | 49. Chef constructeur |
| 14. Accessoiriste | 50. Chef costumier |
| 15. Accessoiriste spécialisé | 51. Chef costumier spécialisé |
| 16. Administrateur de production | 52. Chef d'équipe |
| 17. Administrateur de production spécialisé | 53. Chef de plateau / régisseur de plateau |
| 18. Aide de plateau | 54. Chef décorateur |
| 19. Animateur d'émission | 55. Chef décorateur spécialisé |
| 20. Animatronicien | 56. Chef éclairagiste |
| 21. Assistant décorateur adjoint | 57. Chef électricien |
| 22. Assistant d'émission | 58. Chef machiniste |
| 23. Assistant de postproduction | 59. Chef maquilleur |
| 24. Assistant de production | 60. Chef maquilleur spécialisé |
| 25. Assistant de production adjoint | 61. Chef monteur |
| 26. Assistant de production spécialisé | 62. Chef monteur spécialisé |
| 27. Assistant lumière | 63. Chef OPS |
| 28. Assistant lumière spécialisé | 64. Chef OPS spécialisé / ingénieur du son spécialisé |
| 29. Assistant monteur | 65. Chef OPV |
| 30. Assistant monteur adjoint | 66. Coiffeur |
| 31. Assistant monteur spécialisé | 67. Coiffeur perruquier |
| 32. Assistant OPV adjoint | 68. Coiffeur perruquier spécialisé |
| 33. Assistant réalisateur | 69. Coiffeur spécialisé |
| 34. Assistant réalisateur adjoint | 70. Collaborateur artistique |
| 35. Assistant régisseur adjoint | 71. Collaborateur de sélection |
| 36. Assistant son | 72. Comptable de production |

- | | |
|---|--|
| 73. Comptable de production spécialisé | 112. Enquêteur |
| 74. Conducteur de groupe | 113. Ensemblier-décorateur |
| 75. Conformateur | 114. Ensemblier-décorateur spécialisé |
| 76. Conseiller artistique d'émission | 115. Etalonneur |
| 77. Conseiller technique réalisation | 116. Habilleur |
| 78. Constructeur | 117. Habilleur spécialisé |
| 79. Coordinateur d'écriture (ex-script éditeur) | 118. Illustrateur sonore |
| 80. Coordinateur d'émission | 119. Ingénieur de la vision |
| 81. Costumier | 120. Ingénieur de la vision adjoint |
| 82. Costumier spécialisé | 121. Ingénieur du son |
| 83. Créateur de costume | 122. Intervenant spécialisé |
| 84. Créateur de costume spécialisé | 123. Machiniste |
| 85. Décorateur | 124. Machiniste décorateur |
| 86. Décorateur peintre | 125. Maçon |
| 87. Décorateur peintre spécialisé | 126. Maquillage et coiffure spéciaux |
| 88. Décorateur spécialisé | 127. Maquilleur |
| 89. Décorateur tapissier | 128. Maquilleur spécialisé |
| 90. Décorateur tapissier spécialisé | 129. Mécanicien |
| 91. Dessinateur en décor | 130. Menuisier-traceur |
| 92. Dessinateur en décor spécialisé | 131. Métallier |
| 93. Directeur artistique | 132. Mixeur |
| 94. Directeur de collection | 133. Mixeur (directs) |
| 95. Directeur de jeux | 134. Monteur |
| 96. Directeur de la distribution | 135. Opérateur de voies |
| 97. Directeur de la distribution spécialisé | 136. Opérateur effets temps réel |
| 98. Directeur de postproduction | 137. Opérateur magnétoscope |
| 99. Directeur de production | 138. Opérateur magnéto ralenti |
| 100. Directeur de production spécialisé | 139. Opérateur playback |
| 101. Directeur de programmation | 140. Opérateur régie vidéo |
| 102. Directeur de sélection | 141. Opérateur spécial (Steadicamer) |
| 103. Directeur des dialogues | 142. Opérateur spécial (Steadicamer) spécialisé |
| 104. Directeur photo | 143. Opérateur synthétiseur |
| 105. Directeur photo spécialisé | 144. OPS |
| 106. Documentaliste | 145. OPV |
| 107. Doublure lumière | 146. Peintre |
| 108. Dresseur | 147. Peintre en lettres / en faux bois |
| 109. Eclairagiste | 148. Perchiste |
| 110. Electricien | 149. Perchiste spécialisé / 1er assistant son spécialisé |
| 111. Electricien déco | 150. Photographe de plateau |

- | | |
|---|---|
| 151. Photographe de plateau spécialisé | 173. Responsable de questions |
| 152. Pointeur | 174. Responsable de recherche |
| 153. Pointeur spécialisé | 175. Responsable des enfants |
| 154. Préparateur de questions | 176. Responsable repérages |
| 155. Producteur artistique | 177. Rippeur |
| 156. Producteur exécutif | 178. Scripte |
| 157. Programmateur artistique d'émission | 179. Scripte spécialisé |
| 158. Prothésiste | 180. Secrétaire de production |
| 159. Pupitreux lumière | 181. Secrétaire de production spécialisée |
| 160. Réalisateur | 182. Serrurier |
| 161. Rechercheur | 183. Staffeur |
| 162. Régisseur / responsable repérages | 184. Storyboarder |
| 163. Régisseur adjoint | 185. Styliste |
| 164. Régisseur adjoint spécialisé | 186. Superviseur effets spéciaux |
| 165. Régisseur d'extérieurs | 187. Tapissier |
| 166. Régisseur d'extérieurs spécialisé | 188. Technicien instrument / backliner |
| 167. Régisseur général | 189. Technicien truquiste |
| 168. Régisseur général spécialisé | 190. Technicien vidéo |
| 169. Régisseur spécialisé / resp. repérages
spécialisé | 191. Toupilleur |
| 170. Régulateur de stationnement | 192. Truquiste |
| 171. Répétiteur | 193. Vidéographe |
| 172. Responsable d'enquête | |

2. La production cinématographique

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Branche réalisation :

1. Réalisateur cinéma
2. Réalisateur de films publicitaires
3. Technicien réalisateur deuxième équipe cinéma
4. Conseiller technique à la réalisation cinéma
5. Premier assistant réalisateur cinéma
6. Second assistant réalisateur cinéma
7. Auxiliaire à la réalisation cinéma
8. Scripte cinéma
9. Assistant scripte cinéma
10. Technicien retour image cinéma
11. Premier assistant à la distribution des rôles cinéma
12. Chargé de la figuration cinéma
13. Assistant au chargé de la figuration cinéma
14. Répétiteur cinéma
15. Responsable des enfants cinéma

Branche administration :

16. Directeur de production cinéma
17. Administrateur de production cinéma
18. Administrateur adjoint comptable cinéma
19. Assistant comptable de production cinéma
20. Secrétaire de production cinéma

Branche régie :

21. Régisseur général cinéma
22. Régisseur adjoint cinéma
23. Auxiliaire à la régie cinéma

Branche image :

24. Directeur de la photographie cinéma
25. Cadreur cinéma
26. Cadreur spécialisé cinéma
27. Premier assistant opérateur cinéma

- 28. Deuxième assistant opérateur cinéma
- 29. Technicien d'appareils télécommandés (prise de vues) cinéma
- 30. Photographe de plateau cinéma

Branche son :

- 31. Chef opérateur de son cinéma
- 32. Assistant opérateur du son cinéma

Branche costumes :

- 33. Créateur de costume cinéma
- 34. Chef costumier cinéma
- 35. Costumier cinéma
- 36. Habilleur cinéma
- 37. Teinturier patineur costumes cinéma
- 38. Chef d'atelier costumes cinéma
- 39. Couturier costumes cinéma

Branche maquillage :

- 40. Chef maquilleur cinéma
- 41. Maquilleur cinéma

Branche coiffure :

- 42. Chef coiffeur cinéma
- 43. Coiffeur cinéma

Branche décoration :

- 44. Chef décorateur cinéma
- 45. Ensemblier décorateur cinéma
- 46. Premier assistant décorateur cinéma
- 47. Deuxième assistant décorateur cinéma
- 48. Troisième assistant décorateur cinéma
- 49. Ensemblier cinéma
- 50. Régisseur d'extérieurs cinéma
- 51. Accessoiriste de plateau cinéma
- 52. Accessoiriste de décor cinéma
- 53. Peintre d'art de décor cinéma
- 54. Infographiste de décor cinéma
- 55. Illustrateur de décor cinéma
- 56. Chef tapissier de décor cinéma
- 57. Tapissier de décor cinéma

Branche montage :

- 58. Chef monteur cinéma
- 59. Premier assistant monteur cinéma
- 60. Deuxième assistant monteur cinéma
- 61. Chef monteur son cinéma
- 62. Bruiteur
- 63. Assistant bruiteur
- 64. Coordinateur de post-production cinéma

Branche mixage :

- 65. Mixeur cinéma
- 66. Assistant mixeur cinéma

Branche collaborateurs techniques spécialisés :

- 67. Superviseur d'effets physiques cinéma
- 68. Assistant effets physiques cinéma
- 69. Animatronicien cinéma

Branche machinistes de prise de vues :

- 70. Chef machiniste prise de vues cinéma
- 71. Sous-chef machiniste de prise de vues cinéma
- 72. Machiniste prise de vues cinéma

Branche électriciens de prise de vues :

- 73. Chef électricien prise de vues cinéma
- 74. Sous-chef électricien prise de vues cinéma
- 75. Electricien prise de vues cinéma
- 76. Conducteur de groupe cinéma

Branche construction de décors :

- 77. Chef constructeur cinéma
- 78. Chef machiniste de construction cinéma
- 79. Sous-chef machiniste de construction cinéma
- 80. Machiniste de construction cinéma
- 81. Chef électricien de construction cinéma
- 82. Sous-chef électricien de construction cinéma
- 83. Electricien de construction cinéma
- 84. Chef menuisier de décor cinéma
- 85. Sous-chef menuisier de décor cinéma
- 86. Menuisier traceur de décor cinéma
- 87. Menuisier de décor cinéma
- 88. Toupilleur de décor cinéma
- 89. Maquettiste de décor cinéma
- 90. Maçon de décor cinéma
- 91. Chef serrurier de décor cinéma
- 92. Serrurier de décor cinéma
- 93. Chef sculpteur de décor cinéma
- 94. Sculpteur de décor cinéma.
- 95. Chef staffeur de décor cinéma
- 96. Staffeur de décor cinéma
- 97. Chef peintre de décor cinéma
- 98. Sous-chef peintre de décor cinéma
- 99. Peintre de décor cinéma
- 100. Peintre en lettres de décor cinéma
- 101. Peintre faux bois et patine décor cinéma

3. L'édition phonographique

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Son :

1. Ingénieur du son
2. Mixeur
3. Programmeur musical
4. Bruiteur
5. Sonorisateur
6. Technicien des instruments / technicien backliner
7. Monteur son
8. Perchman-perchiste
9. 1er assistant son
10. Preneur de son / opérateur du son
11. Illustrateur sonore
12. Régisseur son / technicien son
13. Assistant son
14. 2e assistant son

Image / Graphisme :

1. Directeur de la photo / chef OPV
2. Cadreur / cameraman / OPV
3. Assistant cadreur / cameraman / OPV
4. Animateur (vidéogramme d'animation)
5. Chauffeur de salle
6. Illustrateur
7. Photographe
8. Présentateur
9. Ingénieur de la vision
10. Technicien vidéo
11. 1er assistant : cadreur / cameraman / OPV
12. 2e assistant : cadreur / cameraman / OPV
13. Rédacteur
14. Opérateur magnétoscope
15. Opérateur magnétoscope ralenti
16. Opérateur projectionniste
17. Opérateur prompteur
18. Opérateur régie vidéo
19. Opérateur synthétiseur

Réalisation :

1. Réalisateur
2. Réalisateur artistique
3. Conseiller technique à la réalisation
4. Script
5. 1er assistant réalisateur
6. Assistant réalisateur
7. 2e assistant réalisateur

Régie :

1. Régisseur général
2. Régisseur / régisseur adjoint
3. Régisseur d'orchestre
4. Régisseur de plateau / chef de plateau
5. Aide de plateau / assistant de plateau

Production-postproduction :

1. Directeur de production
2. Directeur de postproduction/chargé de postproduction
3. Monteur truquiste / truquiste
4. Directeur artistique de production
5. Répétiteur
6. Chargé de production
7. Directeur de la distribution artistique
8. Administrateur de production
9. Conseiller artistique de production
10. Coordinateur d'écriture (script éditeur)
11. Documentaliste / iconographe
12. Monteur / chef monteur
13. Assistant monteur / monteur adjoint
14. Assistant du directeur de la distribution artistique
15. Assistant du directeur de la production artistique
16. Assistant de production
17. Assistant de postproduction
18. Secrétaire de production
19. Traducteur / interprète

Maquillage-coiffure :

1. Coiffeur perruquier / chef coiffeur perruquier
2. Styliste
3. Maquilleur / maquilleur posticheur / chef maquilleur / chef maquilleur posticheur
4. Costumier / chef costumier
5. Coiffeur / chef coiffeur
6. Habilleur
7. Assistant du styliste
8. Assistant du coiffeur
9. Assistant du maquilleur

Lumière :

1. Eclairagiste
2. Electricien / chef électricien
3. Technicien lumière

Décoration-machiniste :

1. Tapissier décorateur
2. Décorateur / chef décorateur / architecte décorateur / assistant décorateur
3. Constructeur / chef constructeur
4. Conducteur de groupe / groupman
5. Ensemblier / assistant ensemblier

6. Machiniste / chef machiniste
7. Maquettiste staffeur
8. Staffeur / chef staffeur
9. Menuisier / chef menuisier
10. Chef peintre
11. Peintre décorateur / chef peintre décorateur
12. Sculpteur décorateur / chef sculpteur décorateur
13. Tapissier
14. Accrocheur rigger
15. Technicien plateau
16. Accessoiriste

4. Les prestations techniques au service de la création et de l'événement

Liste A : audiovisuel - cinéma

Dans le domaine d'activité répertorié par les codes NAF 59.11 C., 59.12 Z. et 59.20 Z., l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Image :

1. Technicien de reportage
2. Pointeur AV
3. Cadreur AV
4. Opérateur de prises de vue
5. Chef opérateur de prises de vue AV

Son :

1. Assistant son
2. Opérateur du son
3. Opérateur supérieur du son
4. Chef opérateur du son
5. Ingénieur du son
6. Technicien transfert son
7. Opérateur repiquage
8. Opérateur report optique
9. Technicien repiquage
10. Technicien report optique
11. Créateurs d'effets sonores
12. Technicien rénovation son

Plateaux :

1. Assistant de plateau AV
2. Riggers
3. Machinistes AV
4. Chef machiniste AV
5. Electricien prise de vue
6. Electricien pupitreur
7. Poursuivateur

8. Chef poursuiveur AV
9. Blocker
10. Groupiste flux AV
11. Chef électricien prise de vue
12. Chef d'atelier lumière
13. Chef de plateau AV
14. Coiffeur
15. Maquilleur
16. Chef maquilleur
17. Habilleur
18. Costumier
19. Chef costumier

Réalisation :

1. Directeur casting
2. 2e assistant de réalisation AV
3. 1er assistant de réalisation AV
4. Scripte AV
5. Réalisateur AV

Exploitation, régie et maintenance :

1. Technicien de maintenance N1
2. Technicien de maintenance N2
3. Ingénieur de maintenance
4. Opérateur synthétiseur
5. Infographiste AV
6. Chef graphiste AV
7. Truquiste AV
8. Opérateur magnétoscope

9. Opérateur « ralenti »
10. Opérateur serveur vidéo
11. Assistant d'exploitation AV
12. Technicien d'exploitation AV
13. Technicien supérieur d'exploitation AV
14. Ingénieur de la vision
15. Chef d'équipement AV
16. Conducteur de moyens mobiles
17. Coordinateur d'antenne
18. Chef d'antenne

Gestion de production :

1. Assistant de production AV
2. Assistant d'exploitation en production
3. Chargé de production AV
4. Directeur de production AV
5. Coordinateur de production
6. Administrateur de production
7. Régisseur

Décoration et accessoires :

1. Régisseur décors
2. Aide décors
3. Machiniste décors
4. Sculpteur décors
5. Serrurier métallier
6. Tapissier décors
7. Peintre
8. Peintre décors
9. Chef peintre
10. Menuisier décors
11. Chef constructeur décors
12. 2nd assistant décors
13. 1er assistant décors
14. Chef décorateur
15. Chef d'atelier décors
16. Accessoiriste
17. Ensemblier

Postproduction, doublage et sous-titrage :

1. Technicien authoring
2. Opérateur de PAD / bandes antenne
3. Agent de duplication AV
4. Opérateur de duplication AV
5. Opérateur scanner imageur
6. Opérateur en restauration numérique
7. Technicien restauration numérique
8. Projectionniste AV
9. Releveur de dialogue
10. Repéreur
11. Détecteur
12. Calligraphe
13. Traducteur-adaptateur
14. Traducteur
15. Adaptateur
16. Dactylographe de bande – opérateur de saisie
17. Opérateur de repérage / simulation
18. Audio descripteur
19. Directeur artistique
20. Monteur sous-titres
21. Monteur synchro
22. Opérateur graveur
23. Responsable artistique
24. Assistant artistique
25. Coordinateur linguistique
26. Assistant coordinateur linguistique
27. Assistant monteur AV
28. Monteur flux
29. Chef monteur flux
30. Monteur truquiste AV
31. Opérateur télécinéma
32. Etalonneur
33. Chef opérateur-étalonneur
34. Bruiteur
35. Bruiteur de complément
36. Assistant de postproduction
37. Chargé de postproduction

Animation et effets visuels numériques :

1. Chef de projet multimédia
2. Responsable technique multimédia

L'ensemble des fonctions de cette filière relève des listes du secteur de la production de films d'animation (paragraphe 9).

Liste B : spectacle vivant

Dans le domaine d'activité répertorié par le code NAF 90.02 Z, l'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Régie générale :

1. Régisseur général
2. Directeur technique
3. Directeur logistique
4. Logisticien
5. Assistant directeur technique
6. Assistant logisticien
7. Technicien de scène / plateau
8. Assistant technicien de scène / plateau

Plateau :

1. Régisseur / régisseur de scène / de salle
2. Responsable de chantier
3. Chef backliner
4. Technicien instrument de musique / backliner
5. Aide de scène / plateau
6. Road

Son :

1. Concepteur son
2. Régisseur son
3. Ingénieur de sonorisation
4. Technicien système
5. Technicien son
6. Sonorisateur
7. Assistant sonorisateur
8. Pupitreux son SV
9. Opérateur son SV
10. Aide son

Lumière :

1. Concepteur lumière / éclairagiste
2. Régisseur lumière
3. Technicien lumière
4. Pupitreux lumière SV
5. Assistant lumière
6. Poursuiveur
7. Aide lumière

Structure-machinerie :

1. Ingénieur structure
2. Assistant ingénieur structure
3. Régisseur structure

4. Chef rigger
5. Chef machiniste de scène
6. Chef monteur de structure
7. Chef technicien de maintenance en tournée / festival
8. Technicien de structure / constructeur
9. Rigger / accrocheur
10. Machiniste de scène
11. Technicien de maintenance en tournée / festival
12. Assistant machiniste scène / assistant rigger
13. Technicien de structure
14. Echafaudagiste / scaffoldeur
15. Monteur de structures

Vidéo-image :

1. Réalisateur de SV
2. Chargé de production SV
3. Infographiste audiovisuel
4. Programmeur / encodeur multimédia
5. Technicien écran plein jour
6. Pupitreux images monumentales
7. Technicien vidéoprojection
8. Technicien de la vision SV
9. Scripte de SV
10. Assistant écran plein jour
11. Technicien images monumentales
12. Opérateur de caméra
13. Assistant vidéo SV
14. Opérateur magnéto SV

Pyrotechnie :

1. Concepteur de pyrotechnie
2. Chef de tir
3. Technicien de pyrotechnie K4
4. Artificier

Electricité :

1. Chef électricien
2. Electricien
3. Blockeur
4. Mécanicien groupman
5. Assistant électricien

Décors-accessoires :

1. Chef décorateur
2. Concepteur technique machinerie / décor
3. Assistant chef décorateur
4. Chef constructeur de décor/machinerie
5. Chef menuisiers de décors
6. Chef peintre décorateur
7. Chef serrurier / serrurier métallier de théâtre
8. Chef sculpteur de théâtre
9. Chef tapissier de théâtre
10. Chef staffeur de théâtre (mouleur / matériaux de synthèse)
11. Constructeur de machinerie / de décors
12. Menuisier de décors
13. Peintre décorateur
14. Peintre patineur
15. Serrurier / serrurier métallier de théâtre
16. Sculpteur de théâtre
17. Tapissier de théâtre
18. Staffeur de théâtre
19. Assistant constructeur de machinerie / décors
20. Assistant menuisier de décors
21. Assistant peintre décorateur
22. Assistant serrurier / métallier de théâtre
23. Assistant tapissier de théâtre
24. Assistant staffeur de théâtre
25. Aide décors

Costume-accessoire-maquillage-coiffure :

1. Concepteur de costume / costumier
2. Réalisateur de costume
3. Chef tailleur couturier
4. Chef teinturier
5. Chef coloriste
6. Chef chapelier
7. Chef réalisateur masques
8. Chef maquilleur
9. Chef accessoiriste
10. Chef modiste
11. Couturier / tailleur couturier
12. Coiffeur / posticheur
13. Maquilleur / maquilleur effets spéciaux
14. Accessoiriste
15. Modiste
16. Assistant réalisateur de costume
17. Assistant couturier / assistant couturier tailleur
18. Assistant teinturier
19. Assistant coloriste
20. Assistant chapelier
21. Assistant coiffeur
22. Assistant maquilleur
23. Assistant accessoiriste
24. Assistant modiste
25. Aide costumière

5. La radiodiffusion

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

- | | |
|--|---|
| 1. Adjoint au producteur | 9. Musicien copiste radio |
| 2. Animateur | 10. Présentateur |
| 3. Animateur technicien réalisateur | 11. Producteur coordinateur délégué |
| 4. Assistant technicien réalisateur | 12. Producteur délégué d'émission radio |
| 5. Collaborateur spécialisé d'émission | 13. Réalisateur radio |
| 6. Conseiller de programme | 14. Technicien d'exploitation |
| 7. Intervenant spécialisé | 15. Technicien réalisateur |
| 8. Lecteur de texte | 16. Traducteur |

6 et 7. Le spectacle vivant privé et le spectacle vivant subventionné

Salariés du spectacle vivant subventionné

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (la fonction de chef, d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinés au féminin) (*Circ. Unédic n° 2015-12 du 01.07.2015*) :

- | | |
|---|---|
| 1 Accessoiriste | 41 Réalisateur maquillages, masque |
| 2 Administrateur de production | 42 Réalisateur son |
| 3 Administrateur de tournée | 43 Régisseur / régisseur de production |
| 4 Architecte décorateur | 44 Régisseur d'orchestre |
| 5 Armurier | 45 Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement) |
| 6 Artificier / technicien de pyrotechnie | 46 Régisseur de scène / régisseur d'équipement scénique |
| 7 Attaché de production / chargé de production | 47 Régisseur général |
| 8 Bottier | 48 Régisseur lumière |
| 9 Chapelier / modiste de spectacles | 49 Régisseur plateau son (retours) |
| 10 Cintrier | 50 Régisseur son |
| 11 Coiffeur / posticheur | 51 Répétiteur / souffleur |
| 12 Collaborateur artistique du metteur en scène / du chorégraphe / du directeur musical | 52 Rigger (accrocheur) |
| 13 Concepteur des éclairages / éclairagiste | 53 Scénographe |
| 14 Concepteur du son / ingénieur du son | 54 Sculpteur de théâtre |
| 15 Conseiller technique | 55 Serrurier / serrurier métallier de théâtre |
| 16 Costumier | 56 Staffeur |
| 17 Décorateur | 57 Tailleur / couturier |
| 18 Directeur de production | 58 Tapisserie de théâtre |
| 19 Directeur technique | 59 Technicien console |
| 20 Dramaturge | 60 Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement) |
| 21 Electricien | 61 Technicien de plateau |
| 22 Ensemblier de spectacle | 62 Technicien effets spéciaux |
| 23 Habilleur | 63 Technicien instruments de musique (backline) |
| 24 Lingère / repasseuse / retoucheuse | 64 Technicien lumière |
| 25 Machiniste / constructeur de décors et structures | 65 Technicien son / technicien HF |
| 26 Maquilleur | 66 Technicien de sécurité (cirques) |
| 27 Menuisier de décors | 67 Technicien groupe électrogène (groupman) |
| 28 Metteur en piste (cirques) | 68 Teinturier coloriste de spectacles |
| 29 Monteur son | |
| 30 Opérateur lumière / pupitreur / technicien CAO-PAO | Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial : |
| 31 Opérateur son / preneur de son | 69 Cadreur |
| 32 Peintre de décors | 70 Chef opérateur |
| 33 Peintre décorateur | 71 Monteur |
| 34 Perruquier | 72 Opérateur image / pupitreur |
| 35 Plumassier de spectacles | 73 Opérateur vidéo |
| 36 Poursuiveur | 74 Projectionniste |
| 37 Prompteur | 75 Régisseur audiovisuel |
| 38 Réalisateur coiffure, perruques | 76 Technicien vidéo |
| 39 Réalisateur costumes | |
| 40 Réalisateur lumière | |

Salariés du spectacle vivant privé

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (la fonction de chef d'assistant ou d'adjoint peut être appliquée à l'ensemble des emplois de base désignés ci-dessous, qui peuvent également être déclinées au féminin) (*Circ. Unédic n° 2015-12 du 01.07.2015*) :

- | | |
|---|---|
| 1 Accessoiriste | 40 Réalisateur lumière |
| 2 Administrateur de production | 41 Réalisateur maquillages, masque |
| 3 Administrateur de tournée | 42 Réalisateur son / sonorisateur |
| 4 Architecte décorateur | 43 Régisseur / régisseur de production |
| 5 Armurier | 44 Régisseur d'orchestre / régisseur de chœur |
| 6 Artificier / technicien de pyrotechnie | 45 Régisseur de salle et de site (dans le cadre d'un festival exclusivement) |
| 7 Attaché de production / chargé de production | 46 Régisseur de scène / régisseur d'équipement scénique |
| 8 Bottier | 47 Régisseur général |
| 9 Chapelier / modiste de spectacles | 48 Régisseur lumière |
| 10 Cintrier | 49 Régisseur plateau |
| 11 Coiffeur / posticheur | 50 Régisseur son |
| 12 Collaborateur artistique du metteur en scène / du chorégraphe / du directeur musical | 51 Répétiteur / souffleur |
| 13 Concepteur artificier | 52 Rigger (accrocheur) |
| 14 Concepteur des éclairages / éclairagiste / concepteur lumière | 53 Scénographe |
| 15 Concepteur du son / ingénieur du son | 54 Sculpteur de théâtre / sculpteur de spectacles |
| 16 Conseiller technique / conseiller technique aux effets spéciaux | 55 Serrurier / serrurier métallier de théâtre / serrurier de spectacles |
| 17 Costumier | 56 Staffeur |
| 18 Décorateur | 57 Tailleur / couturier |
| 19 Directeur de production | 58 Tapissier de théâtre / tapissier de spectacles |
| 20 Directeur technique | 59 Technicien console |
| 21 Dramaturge | 60 Technicien de maintenance (dans le cadre d'une tournée et d'un festival exclusivement) |
| 22 Electricien | 61 Technicien de plateau / technicien hydraulique / cariste de spectacles |
| 23 Ensemblier de spectacle | 62 Technicien effets spéciaux |
| 24 Habilleur | 63 Technicien instruments de musique (backline) |
| 25 Lingère / repasseuse / retoucheuse | 64 Technicien lumière |
| 26 Machiniste / constructeur de décors et structures | 65 Technicien son / technicien HF |
| 27 Maquilleur | 66 Technicien de sécurité (cirques) |
| 28 Menuisier de décors / menuisier de spectacles | 67 Technicien groupe électrogène (groupman) |
| 29 Monteur son | 68 Teinturier coloriste de spectacles |
| 30 Opérateur lumière / pupitreur / technicien CAO-PAO | |
| 31 Opérateur son / preneur de son | |
| 32 Peintre de décors | |
| 33 Peintre décorateur | |
| 34 Perruquier | |
| 35 Plumassier de spectacles | |
| 36 Poursuivateur | |
| 37 Prompteur | |
| 38 Réalisateur coiffure, perruques | |
| 39 Réalisateur costumes | |

Audiovisuel dans les spectacles mixtes et/ou captations à but non commercial :

- 69 Cadreur
- 70 Chef opérateur
- 71 Monteur
- 72 Opérateur image / pupitreur
- 73 Opérateur vidéo
- 74 Projectionniste
- 75 Régisseur audiovisuel
- 76 Technicien vidéo

8. La télédiffusion

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous peuvent être déclinées au féminin) :

Conception-programme :

1. Adjoint au producteur artistique
2. Collaborateur littéraire
3. Conseiller de programme
4. Coordinateur d'écriture
5. Directeur de la distribution artistique / resp. casting
6. Documentaliste
7. Lecteur de textes
8. Producteur artistique
9. Programmateur musical

Antenne directe :

10. Animateur
11. Présentateur
12. Annonceur
13. Opérateur prompteur

Production-régie

Production :

14. Assistant de production
15. Collaborateur spécialisé d'émission
16. Chauffeur de production
17. Chef de production
18. Chargé de production
19. Chargé d'encadrement de production
20. Directeur de production
21. Intervenant spécialisé
22. Intervenant d'émission
23. Téléphoniste d'émission
24. Technicien de reportage

Régie :

25. Régisseur / régisseur d'extérieur
26. Régisseur adjoint
27. Régisseur général

Réalisation

28. Réalisateur
29. 1er assistant réalisateur
30. Assistant réalisateur
31. 2e assistant réalisateur
32. Scripte

Fabrication plateau (studio ou extérieur) :

33. Aide de plateau
34. Chef de plateau
35. Chef éclairagiste / chef électricien
36. Conducteur de groupe
37. Eclairagiste / électricien
38. Assistant lumière

Peinture :

39. Peintre
40. Peintre décorateur
41. Décorateur peintre

Tapisserie :

42. Tapissier
43. Tapissier décorateur
44. Décorateur tapissier

Construction décors :

45. Accessoiriste
46. Chef machiniste
47. Constructeur en décors
48. Machiniste
49. Menuisier traceur
50. Menuisier

Image (dont vidéo) :

51. Assistant OPV
52. OPV
53. Chef OPV / chef cameraman
54. Directeur de la photo
55. Ingénieur de la vision
56. Opérateur ralenti
57. Photographe
58. Technicien vidéo
59. Truquiste

Son :

60. Assistant à la prise de son
61. Bruiteur
62. Chef opérateur du son / ingénieur du son
63. Illustrateur sonore
64. Mixeur
65. Preneur de son / opérateur du son

Maquillage / Coiffure / Costume

Maquillage :

- 66. Chef maquilleur / chef maquilleur posticheur
- 67. Maquilleur / maquilleur posticheur

Coiffure :

- 68. Chef coiffeur perruquier
- 69. Coiffeur / coiffeur perruquier

Costume :

- 70. Chef costumier
- 71. Costumier
- 72. Créateur de costume / styliste
- 73. Habilleur

Décoration :

- 74. Assistant décorateur
- 75. Chef décorateur
- 76. Décorateur / décorateur ensemblier
- 77. Dessinateur en décor

Montage / Postproduction / Graphisme

Montage :

- 78. Chef monteur
- 79. Monteur
- 80. Chef monteur truquiste
- 81. Opérateur synthétiseur

Graphisme :

- 82. Graphiste / infographiste / vidéographiste
- 83. Dessinateur d'animation / dessinateur en générique

Autres fonctions :

- 84. Traducteur interprète
- 85. Dessinateur artistique
- 86. Chroniqueur
- 87. Chef de file
- 88. Doublure lumière

9. La production de Films d'animation

L'activité du salarié doit correspondre à une des fonctions suivantes (les fonctions ci-dessous ont, en italique, une version féminisée) :

Filière réalisation :

- 1. Réalisateur / *réalisatrice*
- 2. Directeur artistique / *directrice artistique*
- 3. Directeur d'écriture / *directrice d'écriture*
- 4. Chef storyboarder / *chef storyboardeuse*
- 5. Storyboarder / *Storyboardeuse*
- 6. 1er assistant réalisateur / *1ère assistante réalisatrice*
- 7. Scripte / *scripte*
- 8. 2e assistant réalisateur / *2e assistante réalisatrice*
- 9. Coordinateur d'écriture / *coordinatrice d'écriture*
- 10. Assistant directeur artistique / *assistante directrice artistique*
- 11. Assistant storyboarder / *assistante storyboardeuse*

Filière conception :

- 12. Directeur de modélisation / *directrice de modélisation*
- 13. Chef dessinateur d'animation / *chef dessinatrice d'animation*
- 14. Superviseur de modélisation / *superviseuse de modélisation*
- 15. Chef modèles couleur / *chef modèles couleur*
- 16. Dessinateur d'animation / *dessinatrice d'animation*
- 17. Infographiste de modélisation / *infographiste de modélisation*
- 18. Coloriste modèle / *coloriste modèle*
- 19. Assistant dessinateur d'animation / *assistante dessinatrice d'animation*
- 20. Assistant infographiste de modélisation / *assistante infographiste de modélisation*
- 21. Opérateur digitalisation / *opératrice digitalisation*

Filière lay-out :

- 22. Directeur lay-out / *directrice lay-out*
- 23. Chef feuille d'exposition / *chef feuille d'exposition*
- 24. Chef cadreur d'animation / *chef cadreuse d'animation*
- 25. Chef lay-out / *chef lay-out*
- 26. Cadreur d'animation / *cadreuse d'animation*
- 27. Animateur feuille d'exposition / *animatrice feuille d'exposition*
- 28. Dessinateur lay-out / *dessinatrice lay-out*
- 29. Infographiste lay-out / *infographiste lay-out*
- 30. Détecteur d'animation / *déetectrice d'animation*
- 31. Assistant dessinateur lay-out / *Assistante dessinatrice lay-out*
- 32. Assistant infographiste lay-out / *assistante infographiste lay-out*

Filière animation :

- 33. Directeur animation / *directrice animation*
- 34. Chef animateur / *chef animatrice*
- 35. Chef infographiste 2 D / *chef infographiste 2 D*
- 36. Chef assistant / *chef assistante*
- 37. Animateur / *animatrice*
- 38. Figurant mocap / *figurante mocap*
- 39. Infographiste 2 D / *infographiste 2 D*
- 40. Assistant animateur / *assistante animatrice*
- 41. Opérateur capture de mouvement / *opératrice capture de mouvement*
- 42. Opérateur retouche temps réel / *opératrice retouche temps réel*
- 43. Intervalliste / *intervalliste*
- 44. Assistant infographiste 2 D / *assistante infographiste 2 D*

Filière décors, rendu et éclairage :

- 45. Directeur décor / *directrice décor*
- 46. Directeur rendu et éclairage / *directrice rendu et éclairage*
- 47. Chef décorateur / *chef décoratrice*
- 48. Superviseur rendu et éclairage / *superviseuse rendu et éclairage*
- 49. Décorateur / *décoratrice*
- 50. Infographiste rendu et éclairage / *infographiste rendu et éclairage*
- 51. Matt painter / *matt painter*
- 52. Assistant décorateur / *assistante décoratrice*
- 53. Assistant infographiste rendu et éclairage / *assistante infographiste rendu et éclairage*

Filière traçage, scan et colorisation :

- 54. Chef vérificateur d'animation / *chef vérificatrice d'animation*
- 55. Chef trace-colorisation / *chef trace-colorisation*
- 56. Vérificateur d'animation / *vérificatrice d'animation*
- 57. Vérificateur trace-colorisation / *vérificatrice trace-colorisation*
- 58. Responsable scan / *responsable scan*
- 59. Traceur / *traceuse*
- 60. Gouacheur / *gouacheuse*
- 61. Opérateur scan / *opératrice scan*

Filière compositing :

- 62. Directeur compositing / *directrice compositing*
- 63. Chef compositing / *chef compositing*
- 64. Opérateur compositing / *opératrice compositing*
- 65. Assistant opérateur compositing / *assistante opératrice compositing*

Filière volume :

- 66. Chef animateur volume / *chef animatrice volume*
- 67. Chef décorateur volume / *chef décoratrice volume*
- 68. Chef opérateur volume / *chef opératrice volume*
- 69. Chef plasticien volume / *chef plasticienne volume*
- 70. Chef accessoiriste volume / *chef accessoiriste volume*
- 71. Chef moulage / *chef moulage*
- 72. Animateur volume / *animatrice volume*
- 73. Décorateur volume / *décoratrice volume*
- 74. Opérateur volume / *opératrice volume*
- 75. Plasticien volume / *plasticienne volume*
- 76. Accessoiriste volume / *accessoiriste volume*
- 77. Technicien effets spéciaux volume / *technicienne effets spéciaux volume*
- 78. Mouleur volume / *mouleuse volume*
- 79. Assistant animateur volume / *assistante animatrice volume*
- 80. Assistant décorateur volume / *assistante décoratrice volume*
- 81. Assistant opérateur volume / *assistante opératrice volume*
- 82. Assistant plasticien volume / *assistante plasticienne volume*
- 83. Assistant accessoiriste volume / *assistante accessoiriste volume*
- 84. Assistant moulage / *assistante moulage*
- 85. Mécanicien volume / *mécanicienne volume*

Filière effets visuels numériques :

- 86. Directeur des effets visuels numériques / *directrice des effets visuels numériques*
- 87. Superviseur des effets visuels numériques / *superviseuse des effets visuels numériques*
- 88. Infographiste des effets visuels numériques / *infographiste des effets visuels numériques*
- 89. Assistant infographiste des effets visuels numériques / *assistante infographiste des effets visuels numériques*

Filière postproduction :

- 90. Directeur technique de postproduction / *directrice technique de postproduction*
- 91. Chef monteur / *chef monteuse*
- 92. Chef étalonneur numérique / *chef étalonneuse numérique*
- 93. Responsable technique de postproduction / *responsable technique de postproduction*
- 94. Bruiteur / *bruiteuse*
- 95. Monteur / *monteuse*
- 96. Etalonneur numérique / *étalonneuse numérique*
- 97. Assistant monteur / *assistante monteuse*
- 98. Assistant étalonneur numérique / *assistante étalonneuse numérique*

Filière exploitation, maintenance et transfert de données :

- 99. Responsable d'exploitation / *responsable d'exploitation*
- 100. Administrateur système et réseau / *administratrice système et réseau*
- 101. Superviseur transfert de données / *superviseuse transfert de données*
- 102. Superviseur de calcul / *superviseuse de calcul*
- 103. Technicien système et réseau / *technicienne système et réseau*
- 104. Infographiste scripteur / *infographiste scripteuse*
- 105. Technicien de maintenance / *technicienne de maintenance*
- 106. Opérateur transferts de données / *opératrice transferts de données*
- 107. Gestionnaire de calculs / *gestionnaire de calculs*
- 108. Assistant opérateur transferts de données / *assistante opératrice transferts de données*

Filière production :

- 109. Directeur de production / *directrice de production*
- 110. Directeur technique de production / *directrice technique de production*
- 111. Superviseur / *superviseuse*
- 112. Administrateur de production / *administratrice de production*
- 113. Chargé de production / *chargée de production*
- 114. Comptable de production / *comptable de production*
- 115. Coordinateur de production / *coordinatrice de production*
- 116. Assistant de production / *assistante de production*